

## INSERTIONS.

### Publication.

#### Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

*Matières de l'enseignement, pendant l'année scolaire 1864/65, et spécialement durant le semestre d'hiver (du 17 Octobre 1864 au 25 Mars 1865).*

**A. Cours préparatoire** (annuel). *Orelli*, président: Mathématiques (en langue allemande). *Stocker*: Mathématiques (en langue française). *Mousson*: \*Physique expérimentale. *V. Deschwanden*: Géométrie descriptive. *Pestalozzi*: Géométrie pratique. *Keller*: Langue allemande. *Rambert*: Langue française. *Fritz*: Dessin technique.

**B. Ecole d'architecture** (3 ans). *Semper*, président. (1<sup>re</sup> année.) *Orelli*: Calcul différentiel et intégral. *V. Deschwanden*: Géométrie descriptive. *Lübke*: Histoire de l'art dans l'antiquité. *Glabach*: Matériaux de construction, et dessin de construction. *Semper*: Dessin architectonique. *Stadler*: Dessin d'ornementation. *Städeler*: Chimie expérimentale.

(2<sup>e</sup> année). *Semper*: Art de construire; exercices de composition. *V. Deschwanden*: Perspective. (Mécanique, vacat). *Kennigott*: Pétrographie. *Pestalozzi*: Ponts et chaussées. *Glabach*, *Stadler* et *Lasius*: Exercices de constructions. *Werdmüller*: \*Dessin de figures. *Lasius*: Construction des voûtes.

(3<sup>e</sup> année). *Semper*: Art de construire; exercices de composition. *Escher de la Linth*: Géologie technique. *Glabach*, *Lasius* et *Stadler*: Exercices de construction. *Stadler*: Dessin d'ornementation; constructions. *Dufraisse*: \*Droit civil et administratif. (La technologie chimique des matériaux de construction sera enseignée pendant le semestre d'été.)

**C. Ecole du génie civil.** (3 ans). *Culmann*, président. (1<sup>re</sup> année.) *Christoffel*: Calcul différentiel et intégral (en langue allemande) *Méquet*: Calcul différentiel et intégral (en langue française). *V. Deschwanden*: Géométrie descriptive. *Wild*: Topographie, dessin des plans. *Glabach*: Théorie des constructions, exercices de construction. *Fritz*: Dessin des machines. *Kennigott*: Pétrographie. *Städeler*: \*Chimie expérimentale.

(2<sup>me</sup> année). *Christoffel*: Calcul différentiel et intégral, II. partie (en langue allemande). *Méquet*: Calcul différentiel et intégral (en langue française.) *Clausius*: \*Physique technique. *Zeuner*: Mécanique technique. *V. Deschwanden*: Théorie des ombres et perspective. *Wolf*: Astronomie. *Escher de la Linth*: Géologie technique. *Culmann*: Construction en terre; ponts de pierre et tunnels; exercices de construction; statique graphique. *Wild*: Dessins des cartes.

(3<sup>me</sup> année). *Zeuner*: Théorie des machines. *Wolf*: Astronomie, II. partie. *Wild*: Géodésie; dessin des cartes. *Culmann*: Ponts de fer; constructions des routes et des chemins de fer; exercices de construction. *Dufraisse*: Droit administratif. Pendant le semestre d'été: Arpentage, exercices à l'observatoire et technologie chimique des matériaux de construction.

#### **D. Ecole de mécanique (3 ans). Zeuner, président.**

(1<sup>re</sup> année.) *Christoffel*: Calcul différentiel et intégral (en langue allemande). *Méquet*: Calcul différentiel et intégral (en langue française). *V. Deschwanden*: Géométrie descriptive. (Les leçons de géométrie analytique, avec exercices, sont suspendues.) *Fritz*: Dessin des machines. *Kronauer*: Technologie mécanique. *Städeler*: \*Chimie expérimentale.

(2<sup>me</sup> année). *Christoffel*: Calcul différentiel et intégral, II. partie (en langue allemande). *Méquet*: Calcul différentiel et intégral (en langue française). *Clausius*: \*Physique technique. *Zeuner*: Mécanique technique. *Reuleaux*: Théorie de la construction des machines, I. partie; construction des machines. *Kronauer*: Technologie mécanique, II. partie.

(3<sup>me</sup> année). *Zeuner*: Théorie des machines; mécanique analytique. *Reuleaux*: Théorie de la construction des machines, II. partie; construction des machines. *Culmann*: Ponts de fer; construction des chemins de fer et des routes.

(Dans le semestre d'été: Métallurgie, technologie chimique des matériaux de construction.)

#### **E. Ecole de chimie. (2 ans). Kenngott, président.**

(1<sup>re</sup> année.) *Städeler*: Parties choisies de la chimie anorganique; coup d'œil sur les combinaisons organiques; \*Chimie expérimentale; \*analyses. *Clausius*: Physique chimique. *Bolley*: Fabrication des produits chimiques; céramique; conférences. *Fritz*: Description des machines; dessin technique. *Kenngott*: Minéralogie. *Cramer*: Eléments de la botanique générale. *Frey*: Zoologie.

(2<sup>me</sup> année). *Bolley*: Blanchiment, teinture, impression sur étoffes; conférences; exercices au laboratoire. *Kronauer*: Technologie mécanique. *Kenngott*: Cristallographie appliquée. *Escher de la Linth*: Géologie technique. *Fritz*: Dessin technique. *Gastell*: Chimie pharmaceutique. *Heer*: Botanique pharmaceutique. *Städeler*: Exercices d'analyse.

(Les élèves qui étudient la chimie industrielle sont dispensés de suivre les cours où l'on enseigne les matières de pharmacie pure; les élèves en pharmacie sont dispensés de suivre les cours de chimie purement industrielle.)

(Seront enseignées, durant le semestre d'été, les matières ci-après : chimie organique, chimie analytique, métallurgie, technologie chimique des matériaux de construction, zoologie, botanique spéciale, chauffage et éclairage, produits alimentaires, classification des minéraux, éléments de minéralogie, pharmacognosie.)

**F. Ecole forestière. (2 ans).** *Landolt*, président.  
 (1<sup>re</sup> année.) *Stocker*: Mathématiques au point de vue de la pratique forestière. *Cramer*: Eléments de la botanique générale. *Kenngott*: Pétrographie. *Wild*: Topographie, dessin des plans. *Kopp*: Encyclopédie des sciences forestières. *Dufraisse*: \*Droit forestier. *Stædeler*: \*Chimie expérimentale. *Landolt et Kopp*: Excursions et exercices d'évaluations.  
 (2<sup>me</sup> année.) *Landolt*: Aménagement et exploitation des forêts; gestion administrative des forêts. *Kopp*: Stations pour les observations. *Escher de la Linth*: Géologie technique. *Pestalozzi*: Ponts et chaussées. *Dufraisse*: \*Droit forestier. *Kopp et Landolt*. Excursions et exercices d'évaluation des bois.

(Pendant le semestre d'été: Culture des bois, conservation des forêts, étude des terrains, statistique et botanique forestière, insectes des forêts, chimie agricole, exercices d'arpentage.)

**G. 6me division.** Elle a pour but de préparer les élèves qui se destinent à l'enseignement, et dont le plan d'études doit être déterminé avec le président de la division, en raison des matières que les candidats se proposent d'étudier plus particulièrement, sciences naturelles ou mathématiques.

*Clausius*, président. Outre les matières obligatoires désignées ci-dessus par un \*, dans chaque école spéciale, le programme de cette division comprend les matières suivantes enseignées dans des cours dont la fréquentation n'est prescrite pour aucune section de l'établissement.

**1. Sciences naturelles.** *Mousson*: Observations exactes avec mesures et exercices de physique. *Clausius*: Optique traitée sous le rapport mathématique. *Escher de la Linth*: Géologie générale. *Fritsch*: Géologie chimique; géographie physique; conférences sur la minéralogie; théorie des volcans. *Stutz*: De la formation du Jura. *Heer*: Plantes antédiluviennes; insectes fossiles. *Cramer*: Botanique générale; exercices au microscope. *Piccard*: Conférences sur la chimie organique; histoire de la chimie.

**2. Sciences mathématiques.** *Wolf*: Introduction à la mécanique céleste; calculs astronomiques. *Reye*: Analyse d'algèbre; exercices mathématiques. *Hug*: Méthodologie des mathématiques; géométrie analytique. *Geiser*: Géométrie analytique des surfaces planes; exercices mathématiques. *Ruchonnet*: Géométrie infinitésimale; résolution des équations numériques. *Künzler*: Introduction à la mécanique; analyse d'algèbre.

**3. Langues et littératures.** *Vischer*: Sur le *Faust* de Goëthe. *Rambert*: Histoire générale de la poésie française au 17<sup>e</sup> siècle; exercices français. *Arduini*: Littérature de l'école de Galilée; exercices de grammaire et de lecture. *Behn-Eschenburg*: Histoire du drame anglais. *Roméo et Juliette* de Shakespæare; exercices anglais. *H. Wislicenus*: Traditions héroïques de l'Allemagne; *Edda*.

**4. Sciences historiques et politiques.** *Scherr*: Histoire du 19<sup>e</sup> siècle; découverte, conquête, colonisation et émancipation de l'Amérique; exercices de style et d'exposition historiques. *Lübke*: La peinture au 17<sup>e</sup> siècle. *Fehr*: Explications des sculptures du musée d'archéologie. *Morell*: Mouvement politique et développement de la civilisation en Suisse depuis Rodolphe de Habsbourg jusqu'à la fin du 15<sup>e</sup> siècle; état politique et social de la Suisse au 18<sup>e</sup> siècle. *Rüttimann*: Droit fédéral helvétique. *Cherbuliez*: Economie politique; cours élémentaire de statistique. *Dufraisse*: Droit civil et administratif; droit forestier; droit commercial.

**5. Beaux-arts.** *Semper*: Perspective. *Ulrich*: Paysage. *Keiser*: Modelage.

Les jeunes gens qui se proposent de subir les épreuves de l'examen d'admission, doivent adresser leur demande au Directeur de l'école, le 8 Octobre au plus tard. La demande du candidat doit indiquer la division de l'école et l'année du cours où il désire entrer, le certificat de l'autorisation de ses parents ou de son tuteur, et l'adresse exacte de ces derniers. Ces pièces doivent être accompagnées d'une expédition authentique de l'acte de naissance du postulant (qui doit être, en règle générale, âgé de 17 ans à l'époque de l'entrée à l'école), d'un certificat de bonne vie et mœurs, et d'une attestation de ses études préparatoires ou de son apprentissage professionnel.

*Remarque.* Les élèves qui ont pris part aux faits qui se sont passés à la fin de la dernière année scolaire et qui, à raison de ces faits, n'ont pas subi leurs examens de promotion, seront autorisés à rentrer dans l'établissement sous la condition:

1. de déclarer qu'ils se soumettront à l'avenir à toutes les dispositions réglementaires de l'école;
2. de subir les examens de promotion, qu'ils seront mis à même de passer pendant la semaine du 17 au 22 Octobre.

Le programme de l'année scolaire 1864-1865 fixe l'époque des examens d'admission; le règlement concernant ces examens donne des éclaircissements sur les connaissances exigées ou les conditions pour lesquelles les candidats peuvent être dispensés de subir l'épreuve de l'examen d'admission.

On peut s'adresser pour le dit programme et règlement au Directeur ou au Secrétaire du Conseil de l'École fédérale.

Au nom du Conseil de l'école polytechnique fédérale suisse,

*Le Directeur:*

**Dr. P. BOLLEY.**

## **Publication.**

Dans la liste remise le 30 du mois dernier au Conseil fédéral par le Chargé d'Affaires du St. Siège, des masses revenant aux ci-devant militaires suisses au service romain, il s'en trouve deux dont le lieu d'origine n'est pas indiqué; ce sont :

Joseph *Lapaire*, soldat au I. régiment, avec avoir de fr. 25. 90.

Pierre *Kreizer*, " " " " " " " " 5. 70.

La Chancellerie soussignée prie en conséquence les Autorités cantonales et de commune qui auraient connaissance des individus prénommés, de bien vouloir l'en informer.

Berne, le 16 Septembre 1864.

*La Chancellerie fédérale.*

*Emprunt fédéral.*

Lundi, 19 Septembre prochain, dès les trois heures de l'après-midi dans la Salle attenante à celle du Conseil national, il sera procédé publiquement en présence de deux témoins,

*au tirage*

de la VIII. série des obligations de l'emprunt fédéral au 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, échéant au 15 Janvier 1865.

Berne, le 1. Septembre 1864.

*L'Administration de la Caisse fédérale.*

---

**AVIS.**

---

**Avis concernant l'émigration en Amérique.**

Des avis venant de sources sûres et de personnes bien informées s'accordent à déconseiller sérieusement dans les conjonctures actuelles l'émigration pour l'Amérique du Nord. Les vicissitudes de la guerre ont eu naturellement pour effet, de jeter l'incertitude dans tous les rapports de la vie, et il est dès lors bien difficile de se faire et de s'assurer une existence convenable. Les émigrants qui se trouvent sans protection ou dépourvus de ressources considérables ne tardent pas à tomber dans la plus fâcheuse position et n'ont d'autre alternative que de prendre service dans les troupes, d'autant plus que des gens sans aveu et malheureusement aussi des Suisses, profitent de l'état d'abandon de leurs compatriotes ignorant la langue et les usages du pays, pour les livrer aux mains des enrôleurs et à un avenir sans espoir.

Cet avertissement de ne pas émigrer pour l'Amérique du Nord, concerne aussi ceux qui auraient l'intention de se vouer au service militaire. A ceux-ci l'on ne saurait trop recommander la plus grande circonspection, attendu que les étrangers une fois enrôlés se voient fréquemment frustrés de la plus grande partie de leur engagement par les agents intermédiaires qui ne reculent devant aucun moyen pour tromper de jeunes gens sans expérience et les dépouiller du prix de leur liberté.

De nombreuses expériences justifient pleinement le présent avis dans les deux directions et cela à plus forte raison que les autorités elles-mêmes, avec le meilleur vouloir, ne se trouvent souvent pas en mesure de faire droit immédiatement aux réclamations qui leurs sont adressées.

Berne, le 29 Août 1864.

*La Chancellerie fédérale.*

---

## Mise au concours.

---

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco de port, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent *distinctement* leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et origine.)

1) 3<sup>me</sup> Secrétaire à la Chancellerie de la Direction générale des Postes suisses. Traitement annuel fr. 2400. S'adresser, d'ici au 30 Septembre 1864, au Département des Postes, à Berne.

2) Chef du bureau de distribution des lettres à Genève. Traitement annuel fr. 2700. S'adresser, d'ici au 30 Septembre 1864, à la Direction des postes à Genève.

3) Administrateur et télégraphiste du bureau de poste de Sonceboz (Berne). Traitement annuel fr. 2350 et 240. S'adresser, d'ici au 2 Octobre 1864, à la Direction des postes de Neuchâtel.

4) Chef de bureau au bureau principal des postes à Zurich. Traitement annuel fr. 2700. S'adresser, d'ici au 2 Octobre 1864, à la Direction des postes de Zurich.

---

1) Receveur au bureau des péages secondaires de Seizegnin (Canton de Genève). Traitement annuel fr. 250 et 8% de provision sur la recette brute. S'adresser, d'ici au 1<sup>er</sup> Octobre 1864, à la Direction des Péages de Genève.

2) Laveur, graisseur et chargeur à Vevey. Traitement fr. 800. S'adresser, d'ici au 25 Septembre 1864, à la Direction des postes à Lausanne.

3) Commis de poste à Chaux-de Fonds (Neuchâtel). Traitement annuel fr. 1104. S'adresser, d'ici au 20 Septembre 1864, à la Direction des postes à Neuchâtel.

---

## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1864
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.09.1864
Date	
Data	
Seite	626-632
Page	
Pagina	
Ref. No	10 059 610

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.